



MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT
ET DE L'ENTRETIEN ROUTIER

GRUPE DE LA BANQUE MONDIALE
EN COTE D'IVOIRE



**AVIS A MANIFESTATION D'INTERÊT N° MI 002/PCRCI/2022
RELATIF A L'ETABLISSEMENT D'UNE BASE DONNEES DE BUREAUX D'ETUDES
ET DE CONTROLE DANS LE DOMAINE ROUTIER POUR LA FORMATION A LA
METHODE GENIS (MARCHÉ A OBLIGATION DE RESULTAT)**

1. Le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire envisage un prêt auprès de l'Association Internationale de Développement (IDA) pour le financement du Projet de Connectivité inclusive et d'infrastructures Rurale en Côte d'Ivoire (PCR-CI). Une partie de ces ressources financières sera utilisée pour le paiement des **Marchés à Obligation de Résultats (MOR)** encore appelé contrats de Gestion par Niveaux de Service (**GENIS**). La pratique de ce type de contrat étant très peu courante, il y a un manque de Consultants qualifiés pour les études et le suivi de la mise en œuvre.
2. Le présent Avis à Manifestation d'Intérêt a pour but de constituer une base de Bureaux d'Etudes et de Contrôle spécialisés dans la maîtrise d'œuvre des travaux de travaux routiers, et intéressés par l'approche GENIS. A cet effet, la Cellule de Coordination du PRICI (CC-PRICI) invite les Bureaux intéressés à manifester leur intérêt à participer à un programme de formation en entretien routier par la méthode **GENIS (Marché à Obligation de Résultat)** qui sera organisée par la Cellule de Coordination. Ces Bureaux doivent fournir un dossier comportant au moins :
 - a) Une lettre de manifestation d'intérêt ;
 - b) La dénomination de la firme, sa nature juridique, sa date de création, le lieu et la preuve de la constitution en entreprise (Registre de commerce et du Crédit immobilier), ses domaines d'intervention ;
 - c) Toutes les informations pertinentes indiquant qu'il exerce dans le domaine de la maîtrise d'œuvre des travaux routiers (brochures, attestations de bonne exécution concernant l'exécution de contrats analogues, expérience dans des conditions semblables, années de réalisation, coûts, clients, etc.).
3. Les bureaux /firmes devront justifier d'au moins cinq (05) années dans les études et maîtrises d'œuvres des travaux de BTP notamment la construction, la réhabilitation ou l'entretien de routes en terre. Ils devront également transmettre les CV du personnel ci-après :
 - Au moins deux (02) Ingénieur des TP ou génie civil (Bac+4 minimum ou équivalent), avec au minimum cinq (05) années d'expérience dans le domaine routier ;
 - Au moins un Environnementaliste : Diplômé de l'Enseignement Supérieur Bac+4 en environnement ou équivalent, avec au minimum cinq (05) années d'expérience dans le domaine des BTP.

Ces bureaux /firmes devront démontrer que ce personnel travaille en temps plein ou à temps partiel avec eux.

4. Les Manifestations d'intérêt devront être soumises, en cinq (05) exemplaires dont un (01) original, à l'adresse ci-dessous au plus tard le **11 Novembre 2022, à 10 h précises (heure locale)**

Cellule de Coordination du PRICI (CC-PRICI)
sise aux Deux-plateaux – Vallon, cité LEMANIA, lot 1802
08 BP 2346 ABIDJAN 08 –Côte d'Ivoire
Tel : (225) 27 22 40 90 90 / 91 Fax : (225) 27 22 41 35 59
Email : gekpini@gmail.com copie olivier_broukodou@yahoo.com

5. La liste des bureaux /firmes retenus sera publiée. Ces derniers recevront les informations relatives à cette formation en temps opportun.
6. Le fait d'être retenu sur la liste pour participer à cette formation, ne fait pas d'un bureau/firme un éventuel titulaire de marchés à exécuter dans le cadre du PCR-CI.